
Présidence : Luxembourg

733^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 6 novembre 2013

Ouverture : 10 heures
Clôture : 11 h 50

2. Président : Ambassadeur H. Wurth

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

- a) *Exposé sur le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité et les droits de l'homme du personnel des forces armées : le rôle des médiateurs, par M. J. Lenarčič, Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) : Président, Directeur du BIDDH (ODHIR.GAL/78/13 OSCE+), Lituanie-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/180/13), Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Allemagne), Suisse (annexe 1), Azerbaïdjan, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, Arménie*
- b) *Exposé consacré au Document de Montreux sur les entreprises militaires et de sécurité privées, par M. J. Lindenmann, Directeur adjoint de la Direction du droit international public, Département fédéral suisse des affaires étrangères : Président, M. J. Lindenmann (FSC.DEL/177/13) (FSC.DEL/177/13/Add.1), Lituanie-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de*

l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/181/13), République tchèque, Royaume-Uni (annexe 2), Suisse, Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Allemagne), États-Unis d'Amérique

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Séminaire sur le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, qui s'est déroulé à Konjic (Bosnie-Herzégovine) du 23 au 25 octobre 2013* : Représentant du Centre de prévention des conflits, Bosnie-Herzégovine (annexe 3), Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Allemagne) (FSC.DEL/179/13 OSCE+), Suisse (également au nom de l'Allemagne) (annexe 4), Assemblée parlementaire de l'OSCE (PA.GAL/7/13 OSCE+)
- b) *Réunion du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération prévue le 8 novembre 2013* : Irlande
- c) *Conférence des donateurs au programme MONDEM tenue à Podgorica le 1^{er} novembre 2013* : Monténégro

4. Prochaine séance :

Mercredi 13 novembre 2013 à 10 heures, Neuer Saal



733^e séance plénière

Journal n° 739 du FCS, point 1 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUISSE

Votre Excellence l'Ambassadeur Lenarčič,
Monsieur le Président,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

La Suisse remercie l'Ambassadeur Lenarčič pour son exposé très intéressant et inspirant. Fervent défenseur du Code de conduite, la Suisse soutient tous les efforts visant à renforcer le contrôle démocratique des forces armées et la protection des droits de l'homme. Le « principe du citoyen en uniforme » est, depuis plus de 150 ans, l'un des grands piliers des forces armées suisses qui sont composées d'appelés. Les voies et moyens de permettre aux soldats de faire valoir leurs droits sont donc une préoccupation de très longue date en Suisse. Des mécanismes adaptés et équilibrés de dépôt de plaintes ont été mis au point au fil des années pour répondre aux besoins légitimes des membres de nos forces armées. Notre système de conscription est très bien ancré dans la société suisse. Il n'existe probablement aucune famille dans notre pays qui n'ait jamais été en contact avec les forces armées. L'expérience et la connaissance de leur travail et de leur fonctionnement sont très répandues ; les erreurs ou mauvais traitements sont connus très rapidement et portés à l'attention du public, y compris de la presse et des médias. Ce degré de transparence et de contrôle social qui s'est développé naturellement est indéniablement très puissant. C'est là le véritable sens du contrôle démocratique des forces armées. La question de savoir si la Suisse devrait créer une institution du médiateur n'a donc été soulevée que récemment.

À cet égard, une proposition visant à introduire une telle institution du médiateur dans la loi sur les forces armées suisses est actuellement soumise à la procédure de consultation parlementaire. Il ressort du débat sur ce thème qui est en cours dans notre pays que la notion de « gendarme » serait probablement une notion controversée en Suisse. Choisir ce terme pourrait peut-être impliquer également que le médiateur serait en conflit avec la hiérarchie militaire et les chefs d'unités. Nous considérons que le médiateur est aussi un facilitateur, un conciliateur et une personne qui consulte plutôt qu'un policier, qui ne sera peut-être pas toujours très bien accueilli.

Cette phase intéressante de la création d'une institution du médiateur au sein des forces armées suisses constitue un processus très utile et sain. Grâce à l'expérience qu'elle a acquise récemment dans le cadre de l'analyse concernant les institutions du médiateur

effectuée par le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées et le BIDDH, la Suisse contribuera activement à la réalisation de progrès dans ce domaine et elle est, bien entendu, curieuse d'en connaître le résultat.

Merci, Monsieur le Président. Je vous demanderais de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.



733^e séance plénière

Journal n° 739 du FCS, point 1 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni remercie le Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité d'avoir organisé ce Dialogue de sécurité sur le Document de Montreux et M. Jürg Lindenmann pour l'exposé qu'il a fait aujourd'hui.

Le Royaume-Uni a coopéré très étroitement avec la Suisse sur la réglementation des entreprises de sécurité privées et a été l'un des premiers signataires du Document de Montreux en 2008. Nous avons également joué un rôle de premier plan dans l'élaboration du Code de conduite international des entreprises de sécurité privées et la création de son mécanisme de supervision, l'Association du Code de conduite international des entreprises de sécurité privées. Tous les États signataires du Document de Montreux peuvent devenir membres de cette Association. Le Code contient des principes applicables aux entreprises de sécurité privées (ESP) qui travaillent dans des environnements complexes et a donné mandat de créer des normes, fondées sur ses principes, sur la base desquelles les ESP peuvent être certifiées et, ultérieurement, contrôlées.

L'Association a été inaugurée à Genève le 19 septembre et elle est chargée de la supervision et de la gouvernance du Code. Elle peut contrôler les ESP membres, notamment sur le terrain, pour s'assurer qu'elles adhèrent aux principes et aux dispositions du Code. Elle est le seul mécanisme global qui puisse auditer indépendamment les ESP sur le terrain.

Le Code et les normes qui en découlent peuvent fournir aux gouvernements et aux ESP des standards uniformes et internationalement reconnus. Nous sommes convaincus que ce système, complété par le mécanisme de supervision du Code, pourra aider à défendre et promouvoir les normes les plus élevées dans le secteur des ESP, permettant aux entreprises légitimes de ce secteur de faire des affaires de manière efficace, et qu'il peut fonctionner de façon proactive et préventive plutôt que réactive.

Il n'existait pas, jusqu'à présent, de système international qui puisse rehausser efficacement les normes, y compris celles relatives aux droits de l'homme, dans le secteur de la sécurité privée œuvrant dans des environnements dangereux ou complexes. Il s'est avéré difficile pour des employeurs potentiels, dont les gouvernements et les organisations internationales, de savoir comment faire la différence entre entreprises de sécurité. Nous encourageons donc les États et les organisations internationales, ainsi que les entreprises et les ONG, à user de leur influence de contractants d'ESP pour leur faire reconnaître

l'Association du Code de conduite international des entreprises de sécurité privées et la certification aux normes qui découlent du Code.

Nous encourageons par ailleurs tous les signataires du Document de Montreux à adhérer à l'Association. À ce jour, cinq États en sont devenus membres, et quatre autres États, ainsi que l'Union européenne, de même que les membres de l'Association, ont adhéré au Forum consultatif des participants au Document de Montreux. Ce Forum prodiguera des conseils à l'Association sur des questions liées aux efforts réglementaires nationaux et internationaux dans le secteur des ESP.

Enfin, le Royaume-Uni souhaite appeler l'attention sur l'importance des liens avec les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans le contexte des travaux visant à rehausser les normes des ESP. Le Royaume-Uni est le premier pays à avoir publié un plan d'action dans lequel il indique comment il appliquera ces principes directeurs et souligne l'importante contribution que notre travail avec l'Association apportera à cet effort.



733^e séance plénière
Journal n° 739 du FCS, point 3 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez déjà, un séminaire d'une durée de deux jours sur le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité a eu lieu récemment à Konjic (Bosnie-Herzégovine). Ce séminaire régional à l'intention des parlementaires a été organisé à l'initiative de la Commission mixte de défense et de sécurité de la Bosnie-Herzégovine en coopération avec la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine et le Centre de prévention des conflits.

Nous souhaitons saisir cette occasion pour remercier le Centre de prévention des conflits et la mission de l'OSCE à Sarajevo de l'organisation d'un séminaire aussi concluant et intéressant.

Monsieur le Président, permettez-moi également de profiter de cette occasion pour appeler l'attention sur certaines des réalisations de la Bosnie-Herzégovine en matière de promotion et de mise en œuvre du Code de conduite : l'amélioration des réponses annuelles au questionnaire, la poursuite de la destruction des munitions et des armes en excédent, la mise à niveau de la sécurité des sites de stockage d'armes et de munitions, la création de l'institution du commissaire parlementaire aux affaires militaires et l'intégration du Code de conduite dans le programme de formation des forces armées sont autant d'exemples de la coopération de longue date avec la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine et le Centre de prévention des conflits.

L'équipe de coordination qui a été récemment créée au sein du Conseil des ministres pour l'application des engagements en matière de sécurité pris par la Bosnie-Herzégovine dans le cadre de l'OSCE/de l'ONU devrait contribuer à la poursuite de la mise en œuvre du Code de conduite de l'OSCE et d'autres engagements politico-militaires dans notre pays.

Pour la Bosnie-Herzégovine, le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité est un instrument essentiel régissant le rôle des forces armées et de sécurité. Le contrôle politique démocratique de l'ensemble des services de défense et de

sécurité est également un élément fondamental de la sécurité et de la stabilité, non seulement de la Bosnie-Herzégovine, mais aussi de la région et de toutes les sociétés démocratiques.

En conclusion, ce séminaire, qui a réuni présidents et membres des commissions parlementaires de la défense et de la sécurité de la région, contribué à la poursuite de la coopération régionale dans ces domaines et renforcé le réseau parlementaire régional dans le cadre du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, a été un séminaire régional de premier plan.

Monsieur le Président, je vous demanderais de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



733^e séance plénière
Journal n° 739 du FCS, point 3 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUISSE (ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALLEMAGNE)

Excellences,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

La présente déclaration est faite également au nom de l'Allemagne, en sa qualité de pays coparraineur du séminaire régional sur le Code de conduite organisé à l'intention de parlementaires.

L'Allemagne et la Suisse tiennent à remercier le Centre de prévention des conflits et la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine d'avoir organisé ce séminaire à Konjic. Il venait à point nommé pour rappeler les principes et les obligations énoncés dans le Code de conduite aux parlementaires, car ces derniers sont parmi les plus importantes parties prenantes de cet outil normatif. Les parlementaires jouent un rôle essentiel dans la définition du cadre et la mise en œuvre du contrôle démocratique des forces armées. Leurs activités sont déterminantes pour renforcer l'intégrité et la responsabilité dans le secteur de la défense et de la sécurité de leurs démocraties, ainsi que la protection des droits de l'homme au sein de leurs forces armées et par ces dernières.

La participation active des parlementaires des Balkans occidentaux et la qualité de leurs interventions ont témoigné de leur intérêt pour le Code de conduite et de leur connaissance de ce dernier. L'Allemagne et la Suisse sont motivées par ce succès encourageant à continuer de sensibiliser les parlementaires au Code et suggéreront par conséquent de tenir un débat ciblé sur des thèmes connexes, également au sein de l'Assemblée parlementaire, l'année prochaine.

Merci, Monsieur le Président. Puis-je vous demander de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour ?